

CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ 2018

ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1** La FFSA organise le Championnat de France Féminin. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.
- 1.2.** Le Championnat de France se déroulera les :
- | | | |
|---------------------|-------------------------|------------------------|
| 12 et 13 mai | Lavilledieu (07) | ASK Lavilledieu |
|---------------------|-------------------------|------------------------|
- La FFSA se réserve le droit de modifier cette date.
- 1.3. HORAIRES**
- 1.3.1.** Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits et aux organisateurs. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.
- 1.3.2.** L'installation dans le paddock, le contrôle administratif et le contrôle des extincteurs débuteront le jeudi à 14h00 et se termineront le samedi à 10h00. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock. Chaque pilote devra avoir un extincteur et le placer sous l'auvent de la structure de manière visible et accessible.
- 1.3.3.** La manifestation débutera officiellement le vendredi à 8 heures avec les essais libres officiels. Avant le début de ces essais officiels, le pilote aura la possibilité de s'entraîner toute la journée du jeudi précédant l'épreuve (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage, avec un kart de compétition ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.
- 1.4. VERIFICATIONS**
La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le vendredi, selon des horaires définis par l'opérateur.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1. LICENCES**
Le Championnat de France sera ouvert à tout pilote féminin, détenteur d'une licence nationale ou internationale de karting "Pilote concurrent conducteur", en cours de validité pour **2018** et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence nationale ou internationale, en cours de validité pour **2018**, délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière.
- 3.2. PILOTES ADMIS**
- 3.2.1.** Un maximum de 75 pilotes sera admis. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes.
Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler le Championnat de France, au plus tard deux semaines avant la date du meeting.
- 3.2.2.** Le Championnat de France est réservé aux pilotes féminins âgés de **12** ans et plus (âgés de **12** ans : atteignant l'âge de **12** ans en **2018**).
- 3.3. INSCRIPTIONS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE**
- 3.3.1.** Tout pilote désirant participer au Championnat de France devra s'inscrire par internet, sur le site des Championnats et Coupes de France www.ffsa-karting.org, possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque. En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro 06.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15. Le montant de l'inscription au Championnat de France 2018 est fixé à **200 €**. Dans tous les cas, l'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi 20h00 précédant l'épreuve. L'inscription d'un pilote enregistrée **dans** les 15 jours précédant l'épreuve verra son montant majoré de 50 €.

- 3.3.2. Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, 5 laissez-passer et l'emplacement paddock. Seuls l'aire de stationnement et le droit de piste de la journée du jeudi pourront être facturés en supplément par l'organisateur. Le transpondeur sera prêté gracieusement par l'organisateur.
- 3.3.3. En cas de non-participation, le pilote ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATÉRIEL ADMIS

4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie Nationale hormis le poids qui est fixé à 145 kg minimum pour le Championnat de France Féminin.

4.1.2. Chaque pilote pourra disposer d'un châssis.

Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de Course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA.

Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien-fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

Moteur :

En cas de casse de moteur, avérée sur la piste et dûment constatée par un Commissaire Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé de 10 places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.

4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

4.2.1. Carburant

Le carburant devra obligatoirement être de l'essence sans plomb 98 achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit).

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA seront autorisées (art. 10.7 du RTN).

Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

4.2.2. Pneumatiques

4.2.2.1. Chaque pilote disposera de 8 pneus slick et 4 pneus pluie, répartis comme suit :

- Essais libres officiels et warm up : chaque pilote disposera par épreuve de 4 pneus slick (2 avant - 2 arrière) apportés par le pilote (les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type CIK-FIA 2014/2016 ou 2017/2019) ou achetés sur place auprès de manufacturier.
- Essais chronométrés, qualifications, phases finales : 4 pneus slick (2 av - 2 ar) et 4 pneus pluie (2 av et 2 ar) tirés au sort. En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par un Commissaire Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le concurrent pourra utiliser un pneu avant ou arrière de remplacement pris dans son train enregistré ayant roulé dans les essais libres et warm up.

4.2.2.2. Les 4 pneus des essais libres et des warm up seront contrôlés avant chaque départ de séance.

Les 4 pneus des essais chronométrés, qualifications, phases finales seront tirés au sort en parc d'assistance avant l'épreuve et contrôlés avant chaque départ.

4.2.2.3. Essais chronométrés, qualifications, phases finales : les 4 pneus slick (2 avant et 2 arrière) seront offerts par le manufacturier partenaire.

4.3. NUMEROS DE COURSE

4.3.1. La FFSA attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

4.3.2. Les plaques-numéros seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA.

Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune

modification sous peine de sanction.

4.4. MECANICIENS ET ASSISTANCE

- 4.4.1. Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré-grille. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

ARTICLE 5. PUBLICITÉ

Les pilotes participant à la Coupe de France devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes. En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de 100 €.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. ESSAIS

- 7.1.1. Des essais libres officiels se dérouleront à partir du vendredi 8h00.

- 7.1.2. Les séances warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin. La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais officiels est obligatoire, sous peine d'une amende 100 €.

7.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs (concurrent-conducteur) est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par la Commission Sportive. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de l'épreuve.

7.3. COURSE

7.3.1. Essais chronométrés

Les essais chronométrés et sonométriques se dérouleront par groupes de 15 pilotes maximum. Chaque groupe effectuera une séance de 10 minutes. Les groupes chronométrés seront définis par tirage au sort.

7.3.2. Manches qualificatives

7.3.2.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en X séries comprenant entre 12 et **18** pilotes réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A SERIE B SERIE C SERIE D

1^{er} chrono 2^{ème} chrono 3^{ème} chrono 4^{ème} chrono
9^{ème} chrono 10^{ème} chrono 11^{ème} chrono 12^{ème} chrono

SERIE E SERIE F SERIE G SERIE H

5^{ème} chrono 6^{ème} chrono 7^{ème} chrono 8^{ème} chrono
13^{ème} chrono 14^{ème} chrono 15^{ème} chrono 16^{ème} chrono

Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est inférieur ou égal à 30 pilotes, les pilotes disputeront 3 manches qualificatives.

Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est supérieur à 30 pilotes, un certain nombre de séries comprenant 12 à **18** pilotes seront créées, A, B, C, etc.

7.3.2.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.3.2.3. Déroulement des manches qualificatives

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; A contre C ; B contre C., etc.

Les manches qualificatives se disputeront sur une distance de 15 km par temps sec et 12 km par temps de pluie.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er}
2 points au 2^{ème},
3 points au 3^{ème},
4 points au 4^{ème},
5 points au 5^{ème}

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.3.3. Phases finales (pré-finale et finale)

A l'issue des manches qualificatives, un classement de tous les pilotes sera établi. En fonction de la capacité de la piste, les 36 premiers pilotes maximum seront qualifiés pour les phases finales.

- une pré-finale de **20 km** par temps sec et de **17 km** par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement des manches de qualification.
- une finale de **30 km** par temps sec et de **24 km** par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement de la pré-finale.

Le classement de la finale déterminera le classement du Championnat de France Féminin et les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium.

7.3.4. Consolante

Les pilotes, non qualifiés pour les phases finales, auront la possibilité de disputer une Coupe de la Ligue et une Coupe de la Ville.

Ces Coupes seront organisées si un minimum de 15 pilotes y participent (maximum 36 participants) et se dérouleront sur une seule course de 15 km par temps sec et de 12 km par temps de pluie. La grille de départ de la "Coupe de la Ville" et de la "Coupe de la Ligue" sera établie selon le classement à l'issue

ARTICLE 10. PRIX

- 10.1. Une dotation de **3400 €** de primes sera attribuée. Les primes seront distribuées de la façon suivante aux 10 premières :

1 ^{er}	720€	6 ^{ème}	240€
2 ^{ème}	570€	7 ^{ème}	220€
3 ^{ème}	470€	8 ^{ème}	190 €
4 ^{ème}	370€	9 ^{ème}	170€
5 ^{ème}	300€	10 ^{ème}	150€

Le pilote vainqueur du Championnat de France Féminin sera invité à la remise des prix FFSA.

10.2. PROTOCOLE PODIUM

A l'issue des phases finales et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'opérateur.

Pendant toute la durée du Protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du fabricant fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes, afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra retirer la totalité de ses primes d'arrivée.